

(Mise à jour) Défaut de céder le passage à un piéton à l'intersection du croissant Wyatt et de Heather Way

Written by Shawna Fowler | mai 22, 2025 at 07:42:am

Dossier : 25-1320137

Mise à jour : 2 juin 2025, à 12h30

Le 25 mai 2025, la personne impliquée dans la collision impliquant le piéton et son chien s'est identifiée auprès de la police. L'individu a reçu des contraventions à la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick pour avoir omis de demeurer sur les lieux d'un accident et pour avoir omis de céder le passage à un piéton qui traverse légalement la chaussée.

La police de Saint John tient à remercier le public pour son aide.

La police de Saint John cherche à identifier le conducteur et le véhicule impliqués dans une collision impliquant un piéton et son chien.

On rapporte que :

Le lundi 12 mai 2025, vers 16 h 03, la police de Saint John a reçu une plainte concernant un homme de 69 ans qui promenait son chien dans un passage pour piétons à l'intersection du croissant Wyatt et de Heather Way. Le chien de l'homme, qui était en laisse derrière lui, a été heurté par un véhicule dans le passage pour piétons et a succombé à ses blessures. L'homme qui promenait son chien est malvoyant, il portait une canne blanche et un gilet de sécurité routière. L'incident s'est produit entre 15h00 et 15h30.

La police lance un appel aux témoins ou à toute personne se trouvant dans le secteur et disposant d'une caméra de surveillance ou d'une vidéo de l'incident au

moment où il s'est produit.

Toute personne ayant des renseignements à cet égard est priée de communiquer avec la police de Saint John au 506-648-3333 ou, si elle souhaite garder l'anonymat, avec Échec au crime au 1-800-222-8477 ou au 1-800-222-T.I.P.S.

La police de Saint John tient à remercier les personnes qui ont aidé l'homme sur les lieux.

Pour plus d'information, visitez le site de la police de Saint John | Ville de Saint John, Nouveau-Brunswick